DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 30 mai 2024

PUBLIE LE:

18 JUIN 2024

Délibération n°240530-2 : Compte-rendu des actes administratifs de la Présidente

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-trois mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 MAI 2024

PRESENTS

LE PECQ LE PORT-MARLY

MARLY-LE-ROI

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

•	3
:	4
	5
	,
:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations
	: : :

OBJET: COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENTE

RAPPORTEUR: La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23.

CONSIDERANT l'obligation pour la Présidente de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 30 juin 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions qui suivent :

Décision n° 2024-01:

<u>OBJET</u>: Accompagnement à l'exécution du règlement général sur la protection des données – Renouvellement de la convention avec le CIG

Il a été décidé de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France une convention d'accompagnement du Syndicat à l'exécution du règlement général sur la protection des données, constituée d'un protocole d'accord relatif à la mission, d'une part, et d'une convention de mise à disposition d'un agent, d'autre part.

Montant: 588 euros HT par an.

Durée: trois ans à compter du 1er février 2024.

Décision n° 2024-02 :

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre le livre mentionné ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	Éditeur	PUA TTC	PUV TTC
Livret de l'exposition <i>En garde ! De</i> <i>la plume à l'épée</i>	SAAD	4€	5€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

<u>Décision n° 2024-03</u>:

<u>OBJET</u>: Marché nº MC23D - Vidéoprotection, détection anti-intrusion et surveillance anti-incendie - Signature

Il a été décidé de signer avec la société Securitas technology services SAS, sise 253 Quai de la Bataille de Stalingrad 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, les contrats suivants :

- Détection incendie du Château de Monte-Cristo. Montant : 1 680 euros HT, soit 2 016 euros TTC par an. Durée : 60 mois ;
- Détection incendie du Pavillon d'accueil. Montant : 1 680 euros HT, soit 2 016 euros TTC par an. Durée : 24 mois ;
- Vidéoprotection du Château d'If. Montant : 660 euros HT, soit 792 euros TTC par an. Durée : 60 mois ;
- Détection anti-intrusion du Château d'If. Montant : 840 euros HT, soit 1 008 euros TTC par an. Durée : 60 mois.

Décision n° 2024-04:

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	Éditeur	PUA TTC	PUV TTC
Livret de l'exposition <i>En garde ! De la plume à l'épée</i>	SAAD	2€	3€
Alexandre Dumas – Isabelle Safa Le comte de Monte Cristo – bande dessinée T2	PUF Delcourt	11,2€ 10€	14€ 12,50€

D'augmenter le prix de vente actuel des produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	Ancien PUV TTC	Nouveau PUV TTC
Épée mousquetaire	Asa Toys	13,50€	18€
Buste Dumas résine	e Impexit	12€	19€
- 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3			

D'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE FO	URNISSEURS	PUA TI	PUV TTC
Carnets A6 Akemi	Pictura	1,83€	3,5€
Cahier A5 Akemi	Pictura	3€	7€
Marque pages - différents motifs	Pictura	1,08€	2€
Pots à crayons - différents motifs	Pictura	4,56€	9,50€
Aquarellum – différents thèmes	Sentosphère	8,16€	13,95€
Assiettes Vagabonde	Images d'Orient	9,90€	20€
Qui suis-je ? - jeu	Quelle Histoire	6,63€	9,90€
Tempo chrono – jeu	Quelle Histoire	6,63€	9,90€
100 activités pour comprendre l'Histoire de	· Quelle Histoire	8€	11,90€
France			
Étole Altaï	Supplément d'AM	34€	59€
Stylo plume de pintade	Lanzfeld	2,28€	4,50€
Stylo plume d'oie noire	Lanzfeld	3€	6,50€
BO Bouquet multicolore	RAS	12,84€	26€
Collier Bouquet multicolore	RAS	16,92€	34€
BO porcelaine petites	RAS	13,08€	27€
BO porcelaine grandes	RAS	15,24€	31€
BO porcelaine fleur	RAS	14,28€	29€
Pendentif cristal rouge	Reine d'Amour	9€	20€
BO étoile argent et zirconium	Reine d'Amour	21€	40€
Pendentif couronne	Reine d'Amour	13,2€	25€
BO goutte cristal rouge	Reine d'Amour	21€	45€
Pendentif papillon turquoise	Reine d'Amour	16,8€	35€
BO paon	Reine d'Amour	32,4€	65€
BO couronne	Reine d'Amour	10,2€	20€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Décision n° 2024-05:

OBJET: Marché MC24A - Prestation de plateforme de médiation numérique - Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation à la société PPPF Patrimoine, sise 9 rue de la gare 36250 NIHERNE.

Montant global et forfaitaire annuel hors révision : 2 390 euros HT, soit 2 868 euros TTC.

Durée : un an à compter de sa signature reconductible tacitement trois fois un an.

Fait à Marly-le-Roi, le :

18 JUIN 2024

Transmis en Préfecture et affiché le :

18 JUIN 2024

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER Secrétaire de séance